

Plan de prévention local N° 20241205
Établi le [Cliquez ici](#)

Lié à un autre PDP oui non

Responsable local de l'EU

Nom : leroy denis
Fonction : responsable technique
Mail : d.leroy@delcroix-groupe.com
Tél : 0673251932

Date début des travaux : du 01/01/2026 au 31/12/2026
Effectif prévu
Horaires de travail : [Cliquez ici](#)

Entreprise extérieure (EE)

Raison sociale : **GENIE FLEXION**
Adresse : **CRT Rue de La Croix
Boulevard
59810 Lesquin**

Responsable local : **LOUAGE Cedric**
Mail : **Cedric.louage@genieflexion.com**
Tél : **06.48.14.40.56**

Sous-traitant de l'EE (1) (si autorisé par EU)

Raison sociale : [Cliquez ici](#) [Cliquez ici](#)
Adresse : [Cliquez ici](#)

Sous-traitant de l'EE (2) (si autorisé par EU)

Raison Sociale : [Cliquez ici](#)
Adresse : [Cliquez ici](#)

secteur d'intervention
Tout sites delcroix

Nature de l'intervention :
Reparation et remplacement flexible hydraulique.

Nature des travaux **flexible hydraulique**

Inspection commune préalable

Risques résultant de l'environnement existant (Materiels, installations et équipements de l'EU et des autres EE)	Mesures de prévention à prendre par (Mettre une croix dans la case concernée)	Inspection commune préalable	
		EU	EE
Circulation routière	Collision, véhicule piétons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Circulation piétonne sur site	Collision, véhicule piétons	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Présence de marche	Chute de plain-pied	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monter et descente sur la citerne	Chute de hauteur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Rappels :

- Les interventions sur les réseaux électriques et de fluides, les travaux par points chauds, les fouilles, font l'objet de procédures particulières.
- L'autorisation préalable du responsable de l'EU est impérative avant d'engager de tels travaux

Travaux impliquant une surveillance médicale particulière : oui non

Prêt de matériel : oui non

Descriptif du matériel :

[Cliquez ici](#)

SECOURS : Appel pompiers au **112** ou **18**



Documents remis préalablement à l'intervention (cocher les cases concernées)

EU		EE	
<input type="checkbox"/>	Règles de sécurité et plan de circulation joints au PDP	<input checked="" type="checkbox"/>	Règles de sécurité et plan de circulation joints au PDP

Risques résultant de l'intervention de l'EE (pour le personnel de l'EU et/ou celui des autres EE)

Mode opératoire		Risques	Mesures de prévention	EU	EE
Phase / Déroulement	Dangers		A prendre par		
Déplacement sur le site	Circulation routière	Collision, véhicule piétons	Respecter les consignes de site	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Déplacement sur le site	Circulation piétonne sur site	Collision, véhicule piétons	Respecter les consignes de site et marquage au sol	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Déplacement sur le site	Présence de marche	Chute de plain-pied	Vérifier l'environnement de travail	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cliquez ici	Cliquez ici			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ce document a été établi avec l'EE après visite des lieux.
Toute modification d'un mode opératoire doit être signalée à l'EU pour validation préalable.

L'entreprise Extérieure (EE) complète si nécessaire cette analyse ou transmet un document d'évaluation des risques à l'(EU) et les modes opératoires associés

Entreprise utilisatrice (EU)		Entreprise extérieure (EE)
Responsable des travaux représentant l'entreprise : Nom : leroys denis Signature : 	Référent Santé & Sécurité : Nom : Signature :	Nom : <i>Louage</i> Fonction : <i>Chief de Centre</i> Signature :

L'EE certifie avoir fait connaître à l'ensemble des salariés sous sa responsabilité toutes les informations ci-dessus ainsi qu'à l'ensemble de ses sous-traitants.

Date : *13/01/26*
Nom : *Louage*
Fonction : *Chief de Centre*
Signature :

Rappel des obligations générales liées au plan de prévention

NB : la brochure INRS ED 941 « Interventions d'entreprises extérieures » présente l'intégralité des textes réglementaires sur ce sujet





Obligations générales <i>Entreprise utilisatrice</i>	Obligations générales <i>Entreprise Utilisatrice et Entreprise Extérieure</i>	Obligations générales <i>Entreprise Extérieure</i>	Contenu du Plan de Prévention
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assure la coordination générale des mesures de prévention ✓ Détermine le secteur d'intervention, les zones de danger, les voies d'accès ✓ Communique les consignes de sécurité internes ✓ Informe par écrit l'inspection du travail de l'ouverture des travaux ✓ Organise des visites d'inspection ✓ Veille à l'exécution des mesures de prévention ✓ Veille à ce que l'entreprise extérieure donne à ses salariés les instructions appropriées aux risques liés à l'interférence ✓ Met à disposition des installations sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Effectuent l'inspection commune préalable ✓ Analysent les risques ✓ Rédigent le plan de prévention ✓ Mettent à jour le plan de prévention ✓ Sont responsables de la mise en oeuvre des mesures prévues par le plan de prévention ✓ Tiennent le plan de prévention à disposition de l'inspecteur du travail <p>CARSAT, médecin du travail, OPPBTP, CHSCT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Donne avant le début de l'intervention, des informations écrites sur : <ul style="list-style-type: none"> Importance des travaux Sous-traitance de sa part ✓ Informe les salariés sur les risques et mesures de prévention ✓ Informe lors d'arrivée de nouveaux salariés ✓ Prévoit les mesures de prévention pour les travail- leurs isolés ✓ Prévoit les formalités relatives aux salariés susceptibles de relever de la surveillance médicale particulière ✓ Assure le prorata des charges d'entretien des installations sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La description des travaux à effectuer, des matériels utilisés et des modes opératoires, des moyens de prévention spécifiques correspondants ✓ Les instructions à donner aux salariés ✓ L'organisation des premiers secours ✓ Les conditions de la participation des salariés en vue d'organiser la coordination et le commandement ✓ La liste des postes occupés par les salariés susceptibles de relever de la surveillance médicale particulière (Arrêt du 11/7/1977) ✓ La répartition des charges d'entretien

Plan de circulation & règles du site



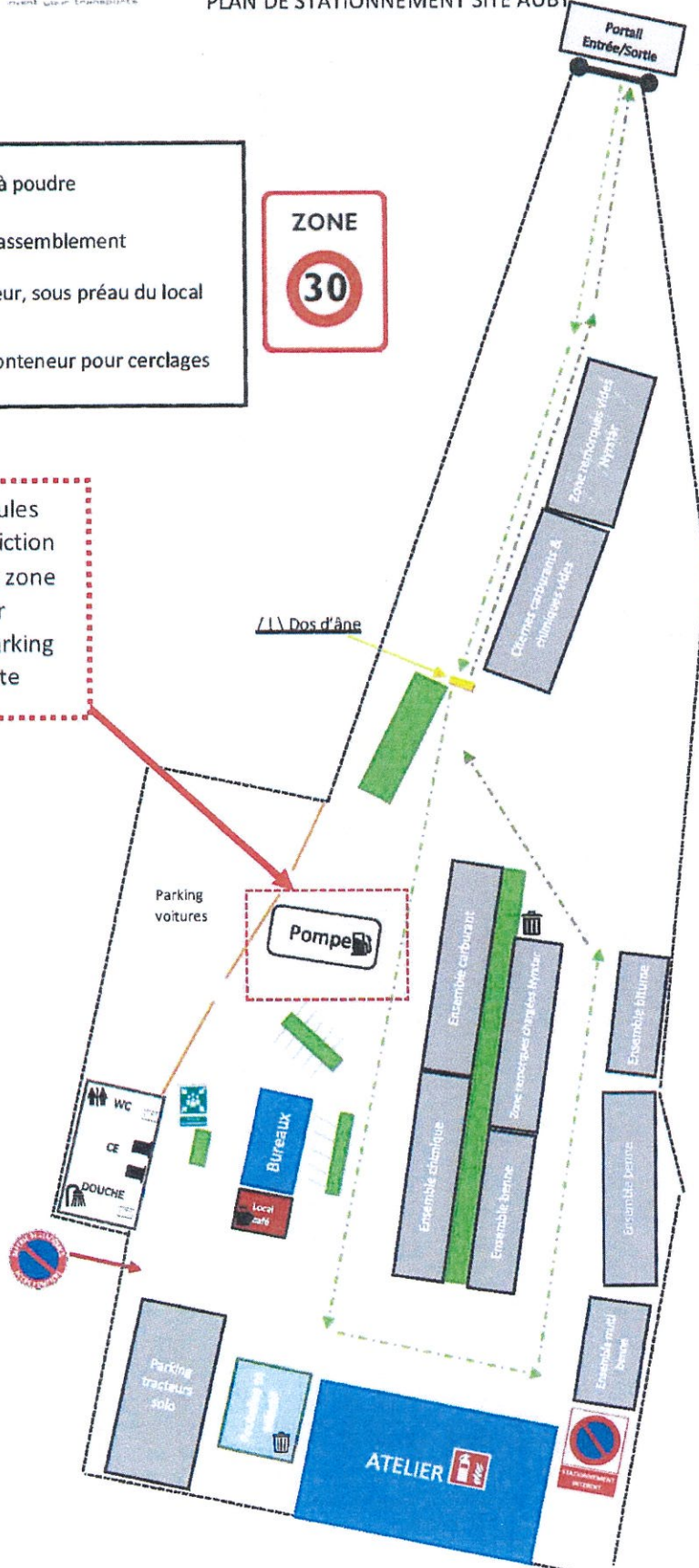
PLAN DE STATIONNEMENT SITE AUBY



-  Extincteur à poudre
-  Point de rassemblement
-  Zone fumeur, sous préau du local chauffeur/café
-  Poubelle/Conteneur pour cerclages



Pour les Véhicules Légers : interdiction de traverser la zone carburant pour rejoindre le parking ou quitter le site



SIGNALISATION DE SECURITE

Panneaux d'interdiction :



Défense de fumer



Flamme nue interdite et défense de fumer



Interdit aux piétons



Défense d'éteindre avec de l'eau



Eau non potable



Entrée interdite aux personnes non autorisées



Interdit aux véhicules de manutention



Ne pas toucher

Panneaux d'obligation :



Protection obligatoire de la vue



Protection obligatoire de la tête



Protection obligatoire de l'ouïe



Protection obligatoire des voies respiratoires



Protection obligatoire des pieds



Protection obligatoire des mains



Protection obligatoire du corps



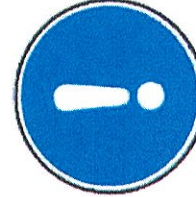
Protection obligatoire de la figure



Protection individuelle obligatoire contre les chutes



Protection obligatoire pour piétons



Obligation générale (Accompagné le cas échéant d'un panneau supplémentaire)

Panneau d'avertissement et de signalisation de risque ou de danger



Bande de marquage de sécurité



Emplacement où une atmosphère explosible peut se présenter



Matériaux inflammables ou haute température (1)



Matériaux explosifs
Risque d'explosion



Matériaux toxiques



Matériaux corrosifs



Matériaux radioactifs
radiations ionisantes (2)



Charges suspendues



Véhicules de maintenance



Danger électrique



Danger général



Rayonnement laser



Matériaux comburants



Radiations non ionisantes



Champ magnétique important



Trébuchement



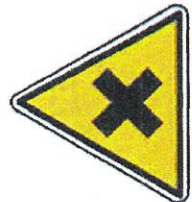
Chute avec dénivellation



Risque biologique



Basse température



Matériaux nocifs
ou irritants (3)

CONSIGNES DE SÉCURITÉ SITE DELCROIX LOGWAYS

Numéros d'urgence :



Il est obligatoire de :	Il est interdit de :
 <p>De stationner en marche arrière</p>	 <p>Circuler à plus de 30km/h</p>
 <p>Respecter le sens de circulation</p>	 <p>Jeter les déchets en dehors des poubelles prévues à cet effet</p>
 <p>Se présenter à l'accueil systématiquement à l'arrivée et au départ afin de s'enregistrer sur le registre</p>	 <p>Fumer en dehors des zones prévues</p>  <p>Consommer Alcool et Drogues sur le site</p>
 <p>en cas de retentissement de l'alarme incendie, rejoindre le point de rassemblement</p> 	 <p>Prendre les sens interdit (station carburant, parking du fond)</p>
 <p>Respecter le marquage au sol</p>	 <p>Accéder au site sans autorisation</p>
 <p>Vérifier vos feux à la sortie du site</p>	 <p>Stationner en dehors des zones de stationnement prévues</p>
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">     </div> <p>Pour les personnes intervenantes sur le site (Entreprises extérieures, conducteurs, ...)</p> <p>Port obligatoire des chaussures de sécurité lors des manipulations avec le matériel (tracteur + semi-remorque), et port du gilet fluorescent lors des déplacements sur l'ensemble des sites</p> <p style="text-align: center;">Pour les personnes se déplaçant sur les sites</p> <div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center;">   </div>	

Procédure en cas d'accident ou d'incendie

Accident de personne, malaise :

- Protéger la victime, ne pas la laisser seule
- Alerter votre donneur d'ordre qui appellera les secours et préviendra un Secouriste (SST)
- Les sauveteurs secouristes du travail DELCROIX/ LOGWAYS sont affichés dans le hall de l'accueil



Départ de feu :

- Attaquer le feu avec un extincteur adapté si le feu est maîtrisable et prévenir le personnel DELCROIX LOGWAYS le plus proche
- Composer le N° 18 pour alerter les pompiers



Déversement accidentel :

- Porter les équipements de protection individuelle adapté au produit
- Limiter le déversement à l'aide de l'absorbant
- Prévenir un responsable DELCROIX LOGWAYS



CONSIGNES DE SECURITE

INCENDIE	ACCIDENT	EVACUATION
<p> - Toute personne apercevant un incendie doit garder son calme et prévenir les sapeurs pompiers :</p> <div style="text-align: center; border: 1px solid red; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;"> 18 112 </div> <p> - Efforcez vous de combattre le feu en utilisant les moyens de secours les plus proches.</p> <p> - Dans la chaleur et la fumée, baissez-vous! L'air frais est près du sol.</p>	<p style="text-align: center;">En cas d'accident ou d'incident, prévenez ou faites prévenir au plus vite :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; margin: 5px 0;"> </div> <p style="text-align: center;">Précisez le lieu exact et la nature de l'accident <i>Ne raccrochez pas sans avoir la confirmation que votre appel soit pris en charge</i></p> <p style="text-align: center;">Faites attendre les secours près d'un accès Restez auprès du blessé afin de le rassurer</p>	<p> - A l'audition du signal d'alarme ou sur ordre d'un responsable : évacuez!</p> <p> - Suivez le guide d'évacuation et dirigez-vous vers l'issue d'évacuation la plus proche.</p> <p> - Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.</p> <p> - N'utilisez pas les ascenseurs ou monte-charge.</p>
<p>NE PRENEZ PAS DE RISQUE</p> <p> Si vous êtes capable d'évacuer seul, ne restez pas dans l'espace d'attente sécurisée et rejoignez le point de rassemblement. Si vous ne vous en sentez pas capable, restez dans l'espace d'attente sécurisée, et manifestez votre présence aux équipes de secours tout en gardant votre calme.</p>		<p>ESPACE D'ATTENTE SECURISE</p> <p> _____</p>

ENGAGEMENTS SSE DELCROIX



Mise à jour le
08/10/2025

CHARTRE Santé Sécurité Environnement

Afin de mettre l'ensemble des collaborateurs au cœur du projet de certification MASE, il nous paraît indispensable de mettre en place une démarche participative évolutive visant à développer quotidiennement la culture SSE au sein de notre groupe.

Nous nous engageons donc à coconstruire une démarche SSE simple et efficace, basée sur la confiance, la communication et la formation, incluant les leviers suivants :

SECURITE

- ✓ Prendre soin des matériels mis à disposition par l'entreprise par le nettoyage, l'entretien des machines et l'organisation des entretiens préventifs
- ✓ Pour les conducteurs, prendre connaissance des protocoles de sécurité et appliquer les règles de sécurité dès l'arrivée sur sites.
- ✓ S'assurer que l'ensemble des collaborateurs développe son niveau de connaissances SSE.
- ✓ S'assurer que tous les collaborateurs puissent devenir acteur en matière de SSE.
- ✓ Former les managers, sédentaires et moniteurs à la réalisation de visite terrain sécurité

SANTÉ

- ✓ Imaginer et mettre en œuvre des solutions novatrices, matérielles et/ou organisationnelles afin d'améliorer les conditions de travail
- ✓ Organiser une journée bien être chaque année
- ✓ Partager les bonnes pratiques pour capitaliser sur les retours d'expérience et réduire les accidents de travail (THO, Arbre des causes)
- ✓ Organiser des formations sur des thèmes de santé (Gestes et postures, hygiène de vie, ...)
- ✓ Solliciter l'expertise de la médecine du travail sur nos sujets santé (Étude de poste, sensibilisation, ...)

ENVIRONNEMENT

- ✓ Cibler et animer l'accompagnement écoconduite personnalisé
- ✓ Organiser un challenge écoconduite au moins une fois par an
- ✓ Optimiser les plans de transport pour limiter les kms à vide
- ✓ Être force de proposition auprès de nos clients pour limiter les kms à vide (transports longue distance)
- ✓ Produire un bilan CO2 annuel et renouveler la charte et le label objectif CO2 tous les 3 ans
- ✓ Offrir à nos clients la possibilité d'acheter du transport à faible émission de CO2
- ✓ Sensibiliser et mettre en place des actions de réduction des consommations (eau, électricité, gaz)
- ✓ Sensibiliser et s'assurer du respect du tri des déchets

Ces engagements ne seront atteignables que si les collaborateurs, les clients, les sous-traitants, et toutes les parties prenantes sont intégrés dans cette démarche.